
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 10 JUIN 2024

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 24-00662 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au test de recrutement d'un (01) Technicien Biomédical pour le compte d'un Etablissement Public, session 2024.

Ce sont :

TECHNICIEN BIOMEDICAL (BAC+3)

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	KIENDREBEOGO SAIDOU	000033-016-03	B7457246	21/08/96
2°	TRAORE GNATIO DJAMILATOU	000238-016-03	B8647336	06/04/99
3°	FRERE CAMILLE	000295-016-03	B10316263	19/07/00
4°	GUIGMA ROLAND	000090-016-03	B17527143	09/05/94
4°	GUIRA ESTHER	000149-016-03	B8551132	26/08/99
6°	SAWADOGO GUILLAUME	000186-016-03	B18824537	10/01/00
7°	VALIAN AMINATA	000113-016-03	B9557151	23/06/01
8°	KIENTGA VERONIQUE	000140-016-03	B8842074	01/02/98
9°	OUATTARA YACINE NEBIHA RAJA	000096-016-03	B18649340	25/10/94
9°	SOME APKIAR HABIB	000304-016-03	B13572956	27/03/98

Arrêté la présente liste à 10 admissibles.

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général



Hamidou
Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Étalon